

Retraites : la position CFTC

La CFTC refuse l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans. C'est inefficace et socialement injuste notamment car seuls 38% des plus de 55 ans ont une activité salariée.

Les revendications de la CFTC sur la réforme des retraites

- 1 Reconnaissance de la pénibilité au travail**

Personne ne doit perdre sa vie en essayant de la gagner. Les travailleurs qui ont des métiers pénibles (de nuit, à la chaîne...) ont une espérance de vie plus courte. Par souci de justice sociale, ils doivent pouvoir prendre leur retraite plus tôt.
- 2 Revalorisation des petites pensions**

Chacun est en droit de profiter réellement de sa retraite grâce à un revenu juste.
- 3 Amélioration du taux d'emploi des seniors et des jeunes**

Pour augmenter les "recettes" des cotisations retraites, il faut avant tout améliorer le taux d'emploi des seniors sans oublier les jeunes.
- 4 Préservation des avantages familiaux et conjugaux**

Les retraites donnent lieu à des avantages familiaux (par ex : bonification à partir de 3 enfants) et des droits dérivés (pensions de reversion) dont il faut assurer la pérennité.
- 5 Elargissement du financement pour plus d'équité**

Il est possible de pérenniser le système de retraites par répartition. L'effort ne doit pas reposer sur les seuls salariés : capitalisation boursière ? stock options ? ...
- 6 Défense d'un départ à la retraite librement choisi et personnalisé**

Chacun doit pouvoir bénéficier d'une retraite dès l'âge de 60 ans ou dès 40 années de cotisation (maintien du dispositif carrière longue) en vivant dignement. Mais s'il le souhaite, il doit avoir la possibilité de prolonger son activité.

**TOUS UNIQUES,
TOUS UNIS!**

Prud'hommes
2008



Contact